

ATTENTION :

La cotisation complémentaire diminuée des frais d'entrée est investie en fonction :

- du mode de gestion choisi par l'entreprise adhérente si elle a choisi d'imposer le mode de gestion des cotisations lors de son adhésion ;
- du mode de gestion choisi par l'assuré si l'entreprise adhérente a laissé le choix du mode de gestion des cotisations au salarié assuré lors de son adhésion.

Raison sociale de l'entreprise adhérente : _____

Nom et prénom du participant : _____

J'effectue sur le contrat **BATIRETRAITE ENTREPRISE Multisupport** un versement individuel et facultatif de :

_____ € au titre de l'exercice _____.
(minimum 150 €)

Choix de répartition entre les supports* financiers

Gestion Libre :

Dans ce mode de gestion, chaque cotisation, nette de frais, est répartie selon le choix de l'assuré.

Indiquez votre choix de répartition (en % du montant de votre versement)

SUPPORT € SMAvie BTP (capital garanti)	_____ %	BEX BATI EXPANSION	_____ %
ACF HSBC ACTIONS FRANCE	_____ %	BMA BATI MATIERES PREMIERES	_____ %
BAA BATI ACTIONS ARBITRAGE	_____ %	COI AMUNDI OBLIG INTERNATIONALES	_____ %
BAI BATI ACTIONS INVESTISSEMENT	_____ %	COM CARMIGNAC COMMODITIES	_____ %
BAO BATI ACTIONS OPTIMUM	_____ %	CPC CPR CONVEXITE	_____ %
BAP BATI PRUDENT	_____ %	CPM CPR MONETAIRE SR	_____ %
BCR BATI CREDIT PLUS	_____ %	FON FONCIER INVESTISSEMENT	_____ %
BEA BATI ENTREPRENDRE ASIE	_____ %	MFE METROPOLE FRONTIERE EUROPE	_____ %
BEE BATI ENTREPRENDRE EMERGENTS	_____ %	NVM HSBC MICROCAPS EURO	_____ %
BEN BATI ENTREPRENDRE EURO	_____ %	OBR OBJECTIF SMALL CAPS EURO (R)	_____ %
BEQ BATI EQUILIBRE	_____ %	VIN VALEUR INTRINSEQUE	_____ %
BEU BATI ENTREPRENDRE USA	_____ %	TOTAL	100 %

* Tous les supports d'investissement sont des SICAV ou FCP, sauf le support en euros SMAvie BTP.

Conformément aux dispositions de l'article A. 132-5 du Code des assurances, la SMAvie BTP ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur ; celle-ci étant sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers.

En application de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (décrets n° 2009-874 et n° 2009-1087), nous avons l'obligation réglementaire de vous demander, au-delà d'un certain montant de versement, de justifier l'origine des sommes versées. A défaut de communication des informations demandées, la SMAvie BTP a l'obligation légale de déclarer l'opération réalisée et cette omission à l'autorité compétente.

Gestion « HORIZON RETRAITE » :

Ce mode de gestion permet une allocation évolutive des actifs. Les cotisations sont investies de telle sorte qu'une sécurisation progressive de l'épargne est effectuée en fonction de l'âge de départ à la retraite de l'assuré. Dans les tableaux ci-dessous, la répartition est indicative : les pourcentages effectifs pouvant varier de 10 points en plus ou en moins.

HORIZON 1

Nbre d'années restant à courir	BATI ACTIONS INVESTISSEMENT	BATI EQUILIBRE	SUPPORT € SMAvie BTP
12 ans et plus	80 %	20 %	-
11	75 %	25 %	-
10	70 %	25 %	5 %
9	60 %	30 %	10 %
8	55 %	30 %	15 %
7	45 %	35 %	20 %
6	35 %	35 %	30 %
5	25 %	40 %	35 %
4	20 %	35 %	45 %
3	15 %	30 %	55 %
2	10 %	20 %	70 %
1	-	15 %	85 %
0	-	-	100 %

ATTENTION : Si votre entreprise a choisi elle-même le mode de gestion, ou si vous avez choisi vous-même le mode de gestion HORIZON RETRAITE lors de votre affiliation, la répartition de votre cotisation complémentaire sera identique à celle actuellement en cours sur le contrat !

HORIZON 2

Nbre d'années restant à courir	BATI ACTIONS INVESTISSEMENT	BATI CREDIT PLUS	BATI ENTREPRENDRE USA	BATI ENTREPRENDRE ASIE	BATI ENTREPRENDRE EMERGENTS	SUPPORT € SMAvie BTP
20 ans et plus	35 %	18 %	6 %	6 %	6 %	29 %
19	35 %	18 %	6 %	6 %	6 %	29 %
18	35 %	18 %	6 %	6 %	6 %	29 %
17	28 %	14 %	5 %	5 %	5 %	43 %
16	28 %	14 %	5 %	5 %	5 %	43 %
15	28 %	14 %	5 %	5 %	5 %	43 %
14	19 %	10 %	3 %	3 %	3 %	62 %
13	19 %	10 %	3 %	3 %	3 %	62 %
12	19 %	10 %	3 %	3 %	3 %	62 %
11	19 %	10 %	3 %	3 %	3 %	62 %
10	11 %	6 %	2 %	2 %	2 %	77 %
9	11 %	6 %	2 %	2 %	2 %	77 %
8	11 %	6 %	2 %	2 %	2 %	77 %
7	5 %	3 %	1 %	1 %	1 %	89 %
6	5 %	3 %	1 %	1 %	1 %	89 %
5	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	100 %
4	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	100 %
3	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	100 %
2	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	100 %
1	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	100 %
0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	100 %

Mode de règlement

Par chèque

Par virement sur le compte HSBC : IBAN (Identifiant International) : FR76 3005 6000 0600 0654 1395 588 Code BIC : CCFRFRPP

Indiquer dans l'ordre de virement votre numéro de sociétaire, le numéro de contrat de l'entreprise adhérente et votre nom.

Je reconnais avoir pris connaissance des caractéristiques des supports en unités de compte, dont le capital varie à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers (documents d'informations clés pour l'investisseur visés par l'AMF sur www.smaabtp.fr ou sur demande auprès de mon conseiller).

Informatique et libertés. Le soussigné peut demander communication et rectification de toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier à l'usage de la société et de ses partenaires (organismes professionnels, mandataires, partenaires commerciaux, ...). Ces informations sont utilisées dans le cadre de la gestion du contrat. Le droit d'accès et de rectification peut être exercé à l'adresse suivante : SMAvie BTP – 114, avenue Emile Zola, 75739 PARIS cedex 15 (Loi 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004).

Acceptez-vous d'être contacté par la SMAvie BTP, par voie électronique, voire à des fins commerciales ?

OUI NON

Fait à _____

Le _____

Signature du participant

SMAvie BTP

Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
Entreprise régie par le Code des assurances - RCS PARIS 775 684 772
114 avenue Émile Zola – 75739 PARIS Cedex 15

www.smaie.fr

SMA